



AVIS PUBLIC DE CONSULTATION ÉCRITE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que conformément aux dispositions du décret ministériel du 5 février 2021 portant le numéro 102-2021 du gouvernement du Québec, pris en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2), la demande de dérogation mineure à l'adresse suivante :

767, rue Villeray

sera soumise à une procédure de consultation écrite de 15 jours, **du 13 avril à compter de 16 h au 28 avril 2021 à 16 h**. Par la suite, le conseil d'arrondissement statuera sur la demande de dérogation mineure lors de sa séance du 4 mai 2021 à 18 h 30.

Objet de la demande de dérogation mineure

Cette demande de dérogation mineure est relative l'emplacement d'un café-terrasse sur la propriété située au 767, rue Villeray, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006).

Cette dérogation aurait l'effet de permettre l'implantation d'un café-terrasse dans la cour latérale adjacente à la rue Villeray, en dérogation à l'article 352 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

Consultation écrite

Toute personne intéressée peut participer à une procédure de consultation écrite en transmettant ses questions et/ou commentaires de la manière suivante :

- a) via le formulaire disponible sur le site internet de l'arrondissement : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les consultations en cours » en incluant obligatoirement les informations suivantes :
 - nom et prénom
 - adresse résidentielle
 - numéro de téléphone et/ou adresse courriel

- b) ou par la poste à l'adresse suivante :

Service du greffe
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal (Québec) H3N 1M3

Documentation

Au début de la consultation écrite, la documentation relative à la demande de dérogation mineure sera disponible en ligne à l'adresse Internet suivante : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les consultations en cours ».

Les commentaires et questions reçus seront compilés à l'intérieur d'un rapport de la consultation écrite qui sera rendu public sur le site Internet de l'arrondissement.

Fait à Montréal, le 13 avril 2021

La secrétaire d'arrondissement substitut,
Diane Mongeau